

## **Conseil municipal du jeudi 2 juillet**

### **Résumé**

#### **CCAS : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

C'est un organisme qui a pour ambition d'accompagner les populations les plus en difficulté, Favoriser l'accès aux aides sociales, conseiller, diriger vers les organismes compétents pour accompagner les plus fragiles, telles sont les missions du CCAS.

Il peut aussi prendre des initiatives au niveau local afin de lutter contre l'exclusion et favoriser l'insertion.

Il a été décidé lors de ce conseil municipal de reconduire sa structure :

- la maire est présidente
- 4 élus siègent au CCAS (le conseil municipal a voté pour une liste) :
  - Isabelle BARBE
  - Michèle BEGUE
  - Emilie FOURNAC
  - Missoum KETTOU
- 4 membres de la société civile (habitants de Vacquiers aux compétences ciblées) qui seront élus prochainement par le conseil municipal

#### **TAUX D'IMPOSITION 2020 DE LA COMMUNE**

Il a été voté de reconduire la même hausse que les années précédentes de 1,5 %, assez proche de l'inflation, et « supportable » pour les contribuables.

**REPRÉSENTANTS À LA CLECT** (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Cette commission est une commission de la communauté de communes du Frontonnais (CCF).

Des compétences des communes (voirie, petite enfance, ...) ont été transférées à la communauté de communes (CCF). C'est donc la CCF qui est en charge de gérer ces compétences. Qui ont forcément un coût en matériel et en personnel.

Cette commission est donc chargée d'évaluer les montants des charges transférées afin d'établir un juste équilibre budgétaire entre la commune et l'intercommunalité. Elle évalue les charges transférées entre les deux entités, ce qui détermine les montants à transférer de l'une à l'autre.

## **AVENANT CONVENTION SERVICE INSTRUCTION D'URBANISMES (CCF)**

C'est la CCF qui est en charge de l'urbanisme. Une convention lie donc la commune et l'intercommunalité, qui fixe un montant prévisionnel des frais d'instruction des actes d'urbanisme. Cet estimatif est basé sur une moyenne des trois dernières années. Il faut donc l'ajuster au montant réel dépensé.

La croissance démographique que connaît Vacquiers en explique la hausse (passage de 12 000 à presque 16 000 €), d'où un avenant à la convention qui acte cette hausse. C'est un nouveau prévisionnel qui sera soumis à évaluation au début de l'année 2021.